



Avis de classement - besoin de conseils

Par **PatiParis**, le **21/09/2014 à 22:18**

Bonsoir à tous, rnrnj'ai passé un an à Paris dans le cadre d'Erasmus (programme d'échange universitaire) où j'ai fait mes études (normalement j'habite en Allemagne, à cette occasion excusez-moi pour mon français). rnrnJ'habitais pour quelques mois dans une colocation avec deux colocataires dans la banlieue parisienne. J'ai porté plainte contre mes ex-colocataires qui m'ont agressée (Bref: Ils m'ont poussée plusieurs fois à tel point que je suis tombée sur le sol, en plus ils ont détruit mon ordinateur-portable. Dans la peur de me faire agresser encore une fois, j'ai commencé à crier pour que les voisins soient alarmés. En ce moment là, mes colocataires ont essayé de m'empêcher de sortir de l'appartement mais ont abandonné cette idée quand ils ont remarqué les voisins sur le palier qui ont sonné à la porte. J'ai appelé la police et j'ai quitté l'appartement la même nuit). rnrnMes ex-colocataires et moi, nous avons reçu une convocation pour une médiation pénale. Premièrement mes ex-colocataires n'ont pas reconnu les faits. Un deuxième rendez-vous a suivi où ils ont déclaré de rembourser les coûts pour la réparation de mon ordinateur-portable sous la condition que ma plainte soit classée. J'ai refusé cette proposition car la somme qu'ils ont proposé se montait à 120 Euros à peu près (la réparation de l'écran plus les coûts pour le devis) alors que je leur demande plus que 2000 Euros (qui se constituent: du loyer que j'ai dû payer en plus pendant 3 mois car j'ai quitté l'appartement tout de suite et mon ex-proprétaire a résisté sur le pré-avis de 3 mois aussi que du dommage moral). rnrnJ'ai reçu un avis de classement auprès du Parquet du procureur de la République. L'explication: "L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que: les faits dont vous vous êtes plaint ont donné lieu à une médiation entre vous et l'auteur de l'infraction. En conséquence le parquet n'envisage pas de faire juger cette affaire." rnrnMa question: qu'est-ce que je peux faire? On me propose de contester la décision au travers du procès pénal ou du procès civil. Ma bourse se monte à 600 Euros par mois et pour le moment c'est ma seule source financière, donc vous imaginez ce qui reste après d'avoir payé mon loyer. Je ne dispose pas des moyens pour me permettre un avocat. Entre-temps, je suis retournée en Allemagne, mais l'affaire ne me laisse pas tranquille. Il ne s'agit

pas de l'argent pour moi ici. L'argent est perdu, tant pis. Il s'agit de la justice et il n'est pas possible que les plus pauvres dans la société n'ont aucune possibilité de se protéger. Il doit exister un moyen. Alors.. qu'est-ce que vous pensez? Est-ce que c'est suffisant de l'envoyer un courrier motivé pour contester l'avis de classement? Dans l'affirmative: qu'est-ce que je dois mentionner?

Merçi beaucoup pour tout les conseils.